



Genève, le 7 juillet 2016

Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse de la délégation RIE III du Conseil d'Etat

# Fin des travaux de la table ronde

**La septième et dernière séance de la table ronde consacrée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) s'est tenue le 7 juillet 2016. Elle a notamment été consacrée à l'examen des mesures cantonales d'accompagnement de la réforme. Le Conseil d'Etat présentera le 30 août sa stratégie globale détaillée pour la mise en œuvre cantonale de la réforme. Il ouvrira sur cette base une consultation qui aboutira à la rédaction du projet de loi qui sera déposé devant le Grand Conseil.**

Tout au long de ses sept séances de travail, la table ronde a eu l'occasion d'examiner les divers aspects de la réforme, comme les mesures d'accompagnement, la question de la taxe professionnelle communale ou les impacts dynamiques de la RIE III sur l'économie. Les participants ont pu commenter les axes de la stratégie du Conseil d'Etat qui leur ont été présentés, s'agissant de l'application des mesures prévues par la nouvelle loi fédérale et du nouveau taux unifié d'imposition des bénéficiaires qui permettra d'instaurer l'égalité de traitement entre toutes les sociétés. Ils ont examiné aussi les moyens de faire face, de manière transitoire, au manque à gagner fiscal qu'induirait la réforme dans une première phase.

La délégation du Conseil d'Etat a informé les participants qu'elle présenterait comme prévu, le 30 août, la synthèse des travaux de la table ronde. À cette occasion, le Conseil d'Etat rendra public son scénario global détaillé pour la mise en œuvre de la RIE III à Genève. Ce scénario, nourri par les débats de la table ronde, devra être politiquement et financièrement soutenable, de manière à rendre possible un consensus aussi large que possible.

Sur la base de ce scénario, le Conseil d'Etat ouvrira une période de consultation, de manière à ce que les partenaires de la table ronde puissent formaliser leur positionnement. À l'issue de cette phase de consultation, le Conseil d'Etat finalisera à l'intention du Grand Conseil son projet de loi cantonale qui respectera le principe initialement établi d'aboutir à un équilibre entre le développement économique, le maintien des emplois et la préservation des recettes fiscales nécessaires au service public.

La séance de ce jour a réuni autour des membres de la délégation du Conseil d'Etat, soit M. Serge Dal Busco, qui la préside, MM. Antonio Hodgers et Pierre Maudet, les représentant-e-s des communes et de la Ville de Genève, ceux des milieux syndicaux et patronaux, ainsi que ceux des partis politiques, à l'exception de la formation Ensemble à gauche, qui n'a pas souhaité poursuivre jusqu'au bout sa participation aux discussions.

La délégation du Conseil d'Etat salue la qualité, l'ouverture et le caractère constructif des échanges qui ont eu lieu depuis le début des travaux de la table ronde, à mi-avril 2016. Ces discussions ont permis à l'ensemble des participants d'acquérir un niveau élevé de maîtrise des caractéristiques et des enjeux de la réforme. Elles ont mis en lumière d'importants points de convergence et fait ressortir les aspects sur lesquels devra se concentrer la recherche d'un large consensus en vue du dépôt de la loi et des débats parlementaires qui s'ensuivront.

Comme convenu entre les participants, la délégation du Conseil d'Etat ne fera pas d'autre commentaire sur les discussions de ce jour.